

SEANCE DU 28 AVRIL 2014 A 19 H 00

Convocation du 22 avril 2014

La convocation a été adressée, individuellement, à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 28 avril 2014 à 19 h 00,

Le Maire,

Daniel MOITIÉ

ORDRE DU JOUR :

APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 28 MARS 2014

N°032) MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION AVEC L'UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L' AISNE (USEDA) -

N°033) MANIFESTATIONS 2014 – CONTRATS D'ENGAGEMENT

N°034) ACQUISITION AUX CONSORTS LESUEUR POUR LA RESERVE FONCIERE

N°035) ALIENATION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE A MADAME MENUT VIRGINIE

N°036) SERVICE DES EAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

N°037) SERVICE DES EAUX - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2013

N°038) SERVICE DES EAUX - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013

N°039) SERVICE DES EAUX - BUDGET PRIMITIF 2014

N°040) REGIE DE TRANSPORT - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

N°041) REGIE DE TRANSPORT - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2013

N°042) REGIE TRANSPORT - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013

N°043) REGIE TRANSPORT – BUDGET 2014 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE

N°044) REGIE DE TRANSPORT - BUDGET PRIMITIF 2014

N°045) COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

N°046) COMMUNE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2013

N°047) COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013

N°048) COMMUNE - TAUX D'IMPOSITION 2014

N°049) COMMUNE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

N°050) COMMUNE – BUDGET PRIMITIF - PARTICIPATION A LA REGIE TRANSPORT

N°051) COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2014

N°052) DROITS INSCRIPTION «PRIX HENRI BARBUSSE»

N°053) TRAVAUX DE VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE – PROGRAMME 2014

N°054) INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

N°055) ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE DE SINISTRE

QUESTIONS DIVERSES



APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille quatorze, le 28 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation de M le Maire, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Daniel MOITIÉ, Maire.

Puis, il a été procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal :

La séance ouverte, sont présents :

M MOITIÉ Daniel, Maire

M LECAT Marcel, Mme SELLIER Marie, Mme QUÉMART Laëtitia, Mme CORDEVANT Viviane, M JEAN Jean-Yves, Adjoint,

Mme MIEL Nathalie, M ZAJAC Philippe, Mme DROMACQUE Jeanine, M GUIONVAL Patrick, Mme VERMA Cécile, M PELLETIER Alain, Mme DECARNELLE Aurélie, M VIGUES Gérard, Mme DE BROSSARD Isabelle, M TEIXERA-CAMBEIRO Eric, Mme DERIGNY Lydie, M PLATRIER Claude, Mme LAINÉ Ludivine, M LENOBLE Pierre, M MARCHAL Jean-Bernard.

Absent, pouvoir : M PRIGENT Pascal représenté par M LECAT Marcel.

Absente et excusée : Mme FOULIER Cécile.



Monsieur LECAT Marcel est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 28 MARS 2014

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur les procès verbaux de la séance du 28 mars 2014.

Aucune observation n'étant formulée, les procès verbaux sont adoptés.

2014-04-28/032	rapporteur
COMMANDE PUBLIQUE / 1-2 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	M LECAT
<i>MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION AVEC L'UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L' AISNE (USEDA) -</i>	

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux pour la mise en conformité de l'éclairage public.

Le cout total des travaux s'élève à **35 351,64 € HT**.

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non de consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de :

6 800,00 €.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices de travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide, selon le vote ci-dessous :

- 1) d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2) de s'engager à verser à l'USEDA la contribution financière demandée.

Les crédits nécessaires seront inscrits en section investissement du budget communal 2014.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-04-28/033	rapporteur
COMMANDE PUBLIQUE / 1-4 AUTRES TYPES DE CONTRATS	M LECAT
<i>MANIFESTATIONS 2014 – CONTRATS D'ENGAGEMENT</i>	

Il est proposé au Conseil Municipal pour les :

14 juillet :

- de louer la structure gonflable « toboggan Titanic », animation destinée aux enfants pour un montant de 418,80 € TTC.
- d'engager « Génération Muzyk » pour un montant de 420,00 € pour animer la soirée de 18h à 21h,

Fête communale :

- d'engager pour animer l'après-midi du 14 septembre 2014, la troupe de «Dance Passion» pour un montant de 500,00 € TTC.

- d'acquérir, le feu d'artifice « OPALE » à la SARL Droguerie Baroteaux pour un montant de 3 109,60 € TTC. Le feu sera tiré le 13 septembre 2014 au stade municipal.

Repas des Anciens, le mercredi 19 novembre 2014 de 14h30 à 18h00, d'engager la formation de Rudy et Annick « Au temps des guinguettes » pour un montant de 555,36 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal autorise, selon le vote ci-dessous, Monsieur l'Adjoint délégué chargé des Fêtes et Cérémonies à signer les contrats d'engagement à intervenir.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

Le coût des prestations sera réglé à l'article 6232 «Fêtes» du budget communal 2014.

2014-04-28/034	rapporteur
DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.1 ACQUISITIONS	M MOITIÉ
<i>AUX CONSORTS LESUEUR POUR LA RÉSERVE FONCIERE</i>	

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a contacté les consorts LESUEUR pour acquérir 4 parcelles boisées comme suit pour la réserve foncière de la commune :

aux lieudits «les Champenailles»	section E	n° 605 de 0a 77ca
		n°1165 de 2a 60ca
«les Abatelets»	section E	n° 267 de 2a 41ca
«les Monteux»	section B	n° 612 de 7a 64ca

soit une superficie totale de 13a 15ca.

Ces parcelles ont été évaluées par la direction des services fiscaux, avis du Domaine en date du 13 décembre 2013, à 0,55 €/m² + ou - 10%.

Les conjoints LESUEUR, selon la liste ci-dessous, ont donné leur accord par courrier en date du 24 & 27 février 2014, pour vendre au prix du Domaine soit **723,25 €**.

Monsieur LESUEUR Bernard
Madame LESUEUR Irène, veuve M COLONNA Francis
Madame LESUEUR Yvette, épouse M COUSIN Roland
Madame LESUEUR Lysiane, veuve M BLOT Jean-Pierre

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide selon le vote ci-dessous, d'acquérir les 4 parcelles ci-dessus citées pour **723,25 €** et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir.

Les frais de notaire de la présente transaction seront à la charge de la commune.

Cette acquisition sera réglée sur les crédits ouverts à l'opération n°0018 « terrains nus ».

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-04-28/035	rapporteur
<i>DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.2 ALIENATIONS</i>	M MOITIÉ
<i>D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE A MADAME MENUT VIRGINIE</i>	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que jusqu'à présent la propriété sise 25, rue du Département de l'Ain était louée à un agent communal.

Au départ du dernier occupant, la propriété n'a pas été relouée et a été mise en vente.

Aujourd'hui, cette propriété a trouvé un acquéreur pour le prix de 126 000,00 €. L'estimation fixée par le service du Domaine était de 140 000,00 € + ou – 10% à la date 14 juin 2013.

Monsieur le Maire précise que Madame MENUT Virginie demeurant 6, route de Bucy à 02880 CHIVRES VAL est intéressée par son acquisition.

Monsieur le Maire propose de vendre à Madame MENUT Virginie cette propriété pour 126 000,00 €.

Les frais de notaire sont à la charge de la Madame MENUT Virginie.

La vente sera régularisée devant Maître BRUYÈRE, Notaire à Soissons 02200, 1 Place Dauphine.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, selon le vote ci-dessous :

- **de vendre** la propriété sise 25 rue du Département de l'Ain, parcelle C 1422 à Madame MENUT Virginie pour 126 000,00 €,
- **et autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

Le produit de la cession sera imputé à l'article 024, section d'investissement du budget communal.

2014-04-28/036	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES	M LECAT
<i>SERVICE DES EAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2013</i>	

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, et sous la présidence de M LECAT, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2013 dressé par M Daniel MOITIÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, selon le vote ci-dessous :

- 1) lui **donne acte** de la présentation du compte administratif et du résultat d'exécution du Budget, hors restes à réaliser résumés dans le tableau ci-après.

	Résultat à la clôture 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de Clôture 2013
Investissement	24 522,29		- 1 690,15	22 832,14
Exploitation	26 544,40		1 969,27	28 513,67
TOTAL	51 066,69		279,12	51 345,81

Approuve les totaux 1°) des recettes restant à réaliser d'un montant de 0,00 €, et 2°) les dépenses engagées non mandatées d'un montant de 0,00 €, ce qui laisse apparaître un excédent de clôture 2013 de **28 513,67 €** pour le Budget Primitif 2014.

- 2) **constate** les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) **reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- 4) **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

2014-04-28/037	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES	M MOITIÉ
<i>SERVICE DES EAUX - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2013</i>	

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous

les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que les écritures du Receveur Municipal sont régulières,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare, selon le vote ci-dessous, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-04-28/038	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES	M MOITIÉ
<i>SERVICE DES EAUX - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013</i>	

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé compte administratif 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Restes à réaliser 2013	Solde restes à réaliser 2013	Chiffres 2013 pour l'affectation du résultat
Investissement	24 522,29 €		- 1 690,15 €	D 0,00 € R 0,00 €	0,00 €	22 832,14 €
Exploitation	26 544,40 €		1 969,27 €			28 513,67 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement,

DECIDE, selon le vote ci-dessous, d'affecter le résultat du budget de l'exercice 2013 comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	28 513,67 €
Affectation obligatoire	
couverture du besoin de financement (article 106)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserve (article 106)	
affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002)	28 513,67 €
Total affecté à l'article 106	0,00 €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 (art 002)	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2013 (art 001)	22 832,14 €

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-04-28/039	rapporteur
<i>FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES</i>	M MOITIÉ
<i>SERVICE DES EAUX – BUDGET PRIMITIF 2014</i>	

VOIR DOCUMENT BUDGETAIRE

2014-04-28/040	rapporteur
<i>FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES</i>	M LECAT
<i>REGIE TRANSPORT - COMPTE ADMINISTRATIF 2013</i>	

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, et sous la présidence de M LECAT, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2013 dressé par Monsieur Daniel MOITIÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, selon le vote ci-dessous :

1) lui **donne acte** de la présentation du compte administratif et du résultat d'exécution du Budget, hors restes à réaliser résumés dans le tableau ci-après.

	Résultat à la clôture 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de Clôture 2013
Investissement	870,00 €		433,64 €	1 303,64 €
Fonctionnement	1 095,40 €		477,59 €	1 572,99 €
TOTAL	1 965,40 €		911,23 €	2 876,63 €

Approuve les totaux 1°) des recettes restant à réaliser d'un montant de 0,00 € et 2°) les dépenses engagées non mandatées d'un montant de 0,00 €, ce qui laisse apparaître un excédent de clôture 2013 de **1 572,99 €** pour le Budget Primitif 2014.

2) **constate** les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

4) **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avis favorable de la Commission de Finances.

Avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 24 avril 2014.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

2014-04-28/041	rapporteur
<i>FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES</i>	M MOITIÉ
<i>REGIE TRANSPORT - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2013</i>	

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et

celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que les écritures du Receveur Municipal sont régulières,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare, selon le vote ci-dessous, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avis favorable de la Commission de Finances.

Avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 24 avril 2014.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-04-28/042	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES	M MOITIÉ
REGIE TRANSPORT - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013	

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé compte administratif 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Restes à réaliser 2013	Solde restes à réaliser 2013	Chiffres 2013 pour l'affectation du résultat
Investissement	870,00 €		433,64 €	D 0,00 € R 0,00 €	0,00 €	1 303,64 €
Fonctionnement	1 095,40 €		477,59 €			1 572,99 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement,

DECIDE, selon le vote ci-dessous, d'affecter le résultat du budget de l'exercice 2013 comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	1 572,99 €
Affectation obligatoire couverture du besoin de financement (article 1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserve (article 1068)	
affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002)	1 572,99 €
Total affecté à l'article 1068	0,00 €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 (art 002)	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2013 (art 001)	1 303,64 €

Avis favorable de la Commission de Finances.

Avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 24 avril 2014.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-04-28/043	rapporteur
<i>FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES</i>	M MOITIÉ
<i>REGIE TRANSPORT – BUDGET 2014 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE</i>	

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'avec l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'entretien du véhicule, les recettes de la régie de transports ne sont plus suffisantes pour équilibrer le budget 2014.

Monsieur le Maire propose d'accepter une participation du budget communale à hauteur de **5 000,00 €** pour compléter les recettes de fonctionnement.

Avis favorable de la Commission de Finances

Avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 24 avril 2014.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-04-28/044	rapporteur
<i>FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES</i>	M MOITIÉ
<i>REGIE TRANSPORT – BUDGET PRIMITIF 2014</i>	

VOIR DOCUMENT BUDGETAIRE

2014-04-28/045	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES	M LECAT
<i>COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2013</i>	

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, et sous la présidence de M LECAT, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2013 dressé par Monsieur Daniel MOITIÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, selon le vote ci-dessous :

- 1) lui **donne acte** de la présentation du compte administratif et du résultat d'exécution du Budget, hors restes à réaliser résumés dans le tableau ci-après.

	Résultat à la clôture 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de Clôture 2013
Investissement	- 209 836,62 €		209 999,76 €	163,14 €
Fonctionnement	648 317,41 €	420 843,62 €	133 167,80 €	360 641,59 €
TOTAL	438 480,79 €	420 843,62 €	343 167,53 €	360 804,73€

approuve les totaux 1°) des recettes restant à réaliser d'un montant de 26 903,00 € et 2°) les dépenses engagées non mandatées d'un montant de 65 198,00 € ce qui laisse apparaître un excédent de clôture 2013 de **322 509,73 €** pour le Budget Primitif 2014.

- 2) **constate** les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3) **reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
4) **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

2014-04-28/046	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES	M MOITIÉ
<i>COMMUNE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2013</i>	

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que les écritures du Receveur Municipal sont régulières,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare, selon le vote ci-dessous, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-04-28/047	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES	M MOITIÉ
COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013	

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé compte administratif 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Restes à réaliser 2013	Solde Restes à réaliser 2013	Chiffres 2013 pour l'affectation du résultat
Investissement	- 209 836,62 €		209 999,76 €	D 65 198 € R 26 903 €	- 38 295,00 €	- 38 131,86 €
Fonctionnement	648 317,41 €	420 843,62 €	133 167,80€			322 509,73€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement,

DECIDE, selon le vote ci-dessous, d'affecter le résultat du budget de l'exercice 2013 comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	360 641,59 €
Affectation obligatoire couverture du besoin de financement (article 1068)	38 131,86 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserve (article 1068)	
affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002)	322 509,73 €
Total affecté à l'article 1068	38 131,86 €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 (art 002)	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2013 (art 001)	163,14 €

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-04-28/048	rapporteur
<i>FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES</i>	M MOITIÉ
<i>COMMUNE – TAUX D'IMPOSITION 2014</i>	

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition des taxes communales votés en 2013 : - taxe d'habitation 13,78 %
 - taxe foncière bâti 15,47 %
 - taxe foncière non bâti 27,20 %

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les taux suivants pour 2014 :
 - taxe d'habitation 13,92 %
 - taxe foncière bâti 15,62 %
 - taxe foncière non bâti 27,47 %

Avis Favorable de la Commission de Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-04-29/049	rapporteur
<i>FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES</i>	M JEAN
<i>COMMUNE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014</i>	

La Commission des Finances a examiné le 3 avril 2014 les dossiers de demandes de subventions formulées par les associations de la commune et extérieures.

Les membres de la commission proposent la répartition suivante :

ARTICLE	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS		SUBVENTIONS	
		2013	Except 2013	2014	Except 2014
6574	ATBC Boxe Thaï	750 €	150 €	750 €	150 €
	Football Club de Crouy	1 500 €		1 500 €	
	Judo de Crouy	1 000 €	150 €	1 000 €	150 €
	La Vendéenne	1 150 €	350 €	1 150 €	350 €
	Tennis de Table	600 €		600 €	
	Tennis Club de Crouy	100 €		150 €	
	Fit'Form	600 €		600 €	
	Ecole de Musique	2 000 €		2 000 €	
	Harmonie Ecole de Musique	1 000 €		1 000 €	
	Les Compagnons d'Arlequin	700 €		700 €	
	Association parents d'élèves	700 €		810 €	
	Les Amis du Jeudi	1 000 €		1 200 €	
	Eperon 132	540 €	1 000 €	600 €	1 000 €
	Union Nationale des Combattants	720 €		720 €	
	ARAC	220 €		220 €	
	ACPG	120 €		120 €	
	FNACA	170 €		170 €	
	Comité Entente Anciens Combattants	60 €		60 €	
	Comité Défense Environnement	240 €	1 000 €	240 €	
	Les Petites Mains	300 €		300 €	
	La Farandole des Bout'choux	300 €		400 €	

	CRAC Soissons			300 €	
	Mutuelle	8 500 €		8 600 €	
	Subventions à venir	5 580 €		5 660 €	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 22 voix pour, pour les associations suivantes :

Harmonie Ecole de Musique	1 000,00 €	Eperon 132	600,00 € + 1 000,00 €
Association Parents d'élèves	810,00 €	ATBC Boxe Thaï	750,00 € + 150 €
Tennis de Table	600,00 €	Les Petites Mains	300,00 €
ACPG	120,00 €	La farandole des Bout'choux	400,00 €
FNACA	170,00 €	Les Amis du Jeudi	1 200,00 €
Comité Entente Anciens Combattants	60,00 €	Judo club	1 000,00 € + 150 €
		Les Compagnons d'Arlequin	700,00 €
Mutuelle Nationale Territoriale	8 600,00 €	Subventions à venir	5 660,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 21 voix pour et 1 non-participation au vote (M MARCHAL), pour : **Le CRAC de Soissons** 300,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 20 voix pour et 2 non-participation au vote (M GUIONVAL, Mme DECARNELLE), pour : **L'Association des Parents d'Elève** 810,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 21 voix pour et 1 non-participation au vote (M TEIXERA-CAMBEIRO), pour : **L'Ecole de Musique** 2 000,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 21 voix pour et 1 non-participation au vote (M MARCHAL), pour : **Le Football Club de Crouy** 1 500,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 21 voix pour et 1 non-participation au vote (M VIGUES) pour : **La Vendéenne** 1 150,00 € + 350,00 € (sous réserve)

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 21 voix pour et 1 non-participation au vote (M ZAJAC), pour : **Le Tennis Club** 150,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 20 voix pour et 2 non-participation au vote (Mme QUEMART, Mme DERIGNY), pour : **FIT'FORM** 600,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 19 voix pour et 3 non-participation au vote (M JEAN, M VIGUES, M LENOBLE), pour : **L'Union Nationale des Combattants** 720,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 20 voix pour et 2 non-participation au vote (M MOITIÉ, M LECAT), pour : **L'ARAC** 220,00 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 19 voix pour et 3 non-participation au vote (M LENOBLE, M JEAN, M MARCHAL) pour :

Le Comité de Défense de l'Environnement 240,00 €

2014-04-28/050	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES	M MOITIÉ
COMMUNE – PARTICIPATION A LA REGIE TRANSPORT	

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'avec l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'entretien du véhicule, les recettes de la régie de transports ne sont plus suffisantes pour équilibrer le budget 2014.

Monsieur le Maire propose de verser une participation pour le budget de la régie de transport à hauteur de **5 000,00 €** pour compléter les recettes de fonctionnement.

Avis favorable de la commission des finances.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-04-28/051	rapporteur
<i>FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES</i>	M MOITIÉ
<i>COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2014</i>	

VOIR DOCUMENT BUDGETAIRE

2014-04-28/052	rapporteur
<i>FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES</i>	M MOITIÉ
<i>DROITS INSCRIPTION « PRIX HENRI BARBUSSE »</i>	

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune organise le 8 mai prochain à partir de 9 h 15 le « Grand Prix Henri Barbusse », course de nature et de mémoire, dans les chemins communaux.

Il s'agit de deux courses de 5 et 10 km, ouvertes aux licenciés FFA et non licenciés.

Il propose de fixer le droit d'inscription pour chaque course à 5,00 €.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-04-28/053	rapporteur
<i>FINANCES LOCALES / 7-5 SUBVENTIONS</i>	M MOITIÉ
<i>TRAVAUX DE VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE– PROGRAMME 2014</i>	

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition de subvention en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal de la Commune de Crouy, selon le vote ci-dessous :

◆ sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité programme 2014, pour les travaux suivants :

N° OPERATION	NATURE DES	APPELATION DE LA VOIE	LONG	MONTANT TTC	MONTANT SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION	CHARGE COMMUNALE
--------------	------------	-----------------------	------	-------------	-------------------------	------------	------------------

	TRAVAUX			OPERATION	HT RETENU.		
14-3224	VOIRIE	VC 61 rue des Villots	9 m	4 305,60 €	2 700,00 €	864,00 €	3 441,60 €
13-3225	VOIRIE	VC 3 rue des Pensées	213 m	45 569,39 €	38 101,50 €	12 192,48 €	33 466,91 €
MONTANT DES PROJETS				49 874,99 €	40 801,50 €	13 056,48 €	36 908,51 €

◆ s'engage :

=> à affecter à ces travaux **36 908,51 €** sur le budget communal,

=> à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-04-28/054	rapporteur
<i>FINANCES LOCALES / 7-10 DIVERS</i>	M MOITIÉ
<i>INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL</i>	

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité d'attribuer, par délibération du Conseil Municipal, une indemnité de Conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable aux Receveurs Municipaux.

Cette indemnité est personnelle et valable pour la durée du mandat de l'Assemblée qui l'a attribuée. Le montant de cette indemnité est calculé chaque année en fonction de la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos, sur la base du tarif réglementaire fixé par l'arrêté.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette indemnité

à taux plein :

- à Monsieur Yves BLANCHARD, en poste à la trésorerie de Soissons Agglomération, du 1^{er} janvier au 31 mars 2014,

- à Madame Yvette CRAIGHERO, en poste à la trésorerie de Soissons Agglomération, à compter du 1^{er} août 2014.

à taux zéro :

- à Monsieur Romain DUPORT, en poste à la trésorerie de Soissons Agglomération, du 1^{er} avril au 31 juillet 2014.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6225 du budget 2014.

2014-04-28/055	rapporteur
<i>FINANCES LOCALES / 7-10 DIVERS</i>	M MOITIÉ
<i>ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE DE SINISTRE</i>	

Monsieur le Maire rappelle l'acte de vandalisme survenu le 29 décembre 2013 ayant entraîné la dégradation du coffret électrique, des vitres et des tags sur le mur de la salle des sports, rue Pierre Ledoux.

Après envoi du devis de remise en état, GROUPAMA, assureur de la commune, propose de dédommager la commune à hauteur de **847,20 €**, correspondant au devis de réparation des fournisseurs (sans la suppression des tags) moins 300,00 € de franchise.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le montant de cette indemnité.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

L'indemnité sera encaissée au compte 7788 des recettes de fonctionnement du budget communal 2013.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections européennes : tableau des permanences.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.